

# FICHE TECHNIQUE

Date de l'établissement:  
18.11.2020r.



Date de la mise à jour:  
18.11.2020r.

Page 1 de 2

## Nom du produit : liquide de protection pour cabines de peinture APP PK 800. APP n° : 070905.

Un liquide de protection assurant la protection des parois et des appareils d'éclairage de la cabine de peinture contre la poussière de vernis et la circulation des poussières. Un compactage approprié permet d'appliquer le liquide sur les parois de la cabine de n'importe quelle manière. Après application, le liquide forme un film protecteur transparent collant. Lavable à l'eau. Le produit est biodégradable.

Emballage : 5,0 L.

Produit et additifs : PK 800, l'eau déminéralisée

Couleur : incolore - transparent.

Résistance thermique : +80°C.

pH: 7 - 8

Densité relative : 1,079 g/cm<sup>3</sup>

Efficacité : Cabine : 7m x 4m x 3m - ok. 7-10 L.  
Attention !  
En pratique, l'efficacité dépend de facteurs tels que : la taille de la cabine, la méthode d'application, le nombre de couches, la méthode de revêtement (avec ou sans film), etc.

Utilisation : PK800 est une suspension diluable à l'eau qui répond aux normes de sécurité et de protection de l'environnement. Le produit est conçu pour protéger les parois internes des cabines de peinture contre le dépôt de poussière de vernis et pour éliminer les forces électrostatiques transportant des particules de poussière chargées positivement ou négativement. Lorsqu'il est appliqué aux appareils d'éclairage, il ne change pas la couleur de la lumière.

### Support

Supports appropriés: Surfaces enduites, peintes, verre, caoutchouc, scellants, plastiques.

Préparation du support: Avant d'appliquer un revêtement de protection, nettoyer la surface des résidus de la poussière de peinture non adhérente.

Information ci-dessus correspond à l'état actuel de notre connaissance des produits et des possibilités d'utilisation. Cela ne garantit pas de qualité spécifique ni d'aptitude à l'emploi dans les conditions particulières. Respectez les instructions et les précautions figurant sur l'étiquetage des produits et sur la fiche de données de sécurité. Nous ne prenons aucune responsabilité si le résultat final est affecté par des facteurs hors de notre contrôle.

# FICHE TECHNIQUE

Date de l'établissement:  
18.11.2020r.



Date de la mise à jour:  
18.11.2020r.

Page 2 de 2

**Nom du produit : liquide de protection pour cabines de peinture  
APP PK 800. APP n° : 070905.**

## Utilisation :

Rapports du mélange : Produit liquide, destiné à être utilisé tel que fourni par le fabricant. Pour modifier la viscosité, utiliser de l'eau déminéralisée comme diluant.

## Application :



Appliquer sans dilution au rouleau, pinceau ou pistolet pour "effet du plâtre rugueux". Après dilution avec de l'eau, appliquer avec un pistolet pulvérisateur avec une buse  $\varnothing 2.0$ .

Attention.

Ne pas appliquer à une température inférieure à + 5°C.

## Exploitation:

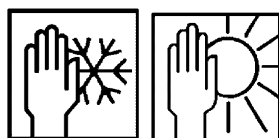
Un revêtement de protection efficace jusqu'au moment du séchage complet, c'est-à-dire jusqu'à la perte de capacité d'absorption des particules de poussière sèches.

Le temps de protection complète de la cabine de peinture contre la poussière de vernis dépend de la température et de la charge de travail dans la cabine

En cas de travail intensif de la cabine (> 5 cycles de séchage par jour), il est recommandé d'appliquer un revêtement supplémentaire sur le revêtement de protection précédemment appliqué une fois par mois. Tous les 3 mois il faut laver le revêtement de protection usé avec du liquide de nettoyage de cabines, de l'eau avec des détergents et une éponge (utiliser des gants de protection) ou un équipement de lavage sous pression avec un distributeur (protéger les yeux).

Nettoyage du matériel : L'eau chaude.

## Stockage :



Stocker dans les emballages d'origine fermés, dans un local sec et bien ventilé, à la température de + 5°C à +40°C.

Protéger contre la congélation.

## Loi RSST :



À des usages professionnels uniquement.

Voir : le texte figurant sur les étiquettes du produit ou sur la fiche technique du produit dangereux.

L'utilisateur est obligé de se conformer aux règles de sécurité en vigueur d'un pays concerné.

## VOC/COV :

Le produit ne contient aucun composé organique volatil.

Information ci-dessus correspond à l'état actuel de notre connaissance des produits et des possibilités d'utilisation. Cela ne garantit pas de qualité spécifique ni d'aptitude à l'emploi dans les conditions particulières. Respectez les instructions et les précautions figurant sur l'étiquetage des produits et sur la fiche de données de sécurité. Nous ne prenons aucune responsabilité si le résultat final est affecté par des facteurs hors de notre contrôle.